

DECISION 14-2015
portant délégation de signature à Monsieur Pascal GAILLARD,
directeur des soins Coordonnateur general des soins hors classe

Le directeur,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°86-33 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction publique hospitalière,

Vu l'article L6143-7 du code de la santé publique définissant les compétences des directeurs des établissements publics de santé et les articles D6143-33 à D6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs,

Vu le décret n°2002-550 modifié du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

Vu l'organigramme de la direction,

Vu les décisions n° U-2011 et S-2013 portant délégation de signature,

Vu la note de service n°2015- 065 relative à l'organigramme de la direction des soins et de l'encadrement supérieur,

Vu l'accord écrit de l'intéressé,

DECIDE :

Article 1^{er} : En dehors des affaires réservées à la signature du directeur, Monsieur Pascal GAILLARD, directeur des soins coordonnateur général des soins hors classe affecté à la direction des soins, reçoit délégation de signature pour les affaires relevant de ses fonctions de coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, transmise sans délai au comptable de l'établissement et publiée par tout moyen la rendant consultable.

Article 3 : La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2015.

Fleury les Aubrais, le 28 août 2015

Le Directeur,

Signé : André RENAUD